

de cette paroisse. Parain, defunct Anglais; marain,
Seraphine Simard, son épouse, oncle et tante
de l'enfant, lesquels ainsi que le père ont signé.
Lecture faite.

Noire Perusse
Séfred Gouglais
Seraphine Simard

J. E. Goyette procure

1354

Lemelin J. A. Léo

Le vingt trois avril mil neuf cent onze, nous
pêtre soussigné vicaires ardus baptisé Joseph,
Norieu Léo, né la veille du légitime
mariage de Naïf Lemelin et de Anna Aubert
de cette paroisse. Parain Jos. Omer Gagné;
marain Marie Amette Bégin son
épouse, lesquels ainsi que le père ont signé.
Lecture faite.

Noël Lemelin
Jos Omer Gagné
Marie Amette Bégin

J. E. Goyette procure

No. 6

Grappin Peron

Satulippe Perdonard

et + une autre
marie de la paroisse

Sarallée M. d.

mil 1891

Le vingt quatre avril mil neuf cent onze, après
la publication d'un ban de mariage fait au
pône de la messe paroissiale de cette paroisse
et à cet égard vu la dispense de deux bans accordée
le avant veille par monseigneur H. G. Chalifour
vicaire général, entre Perdonard Satulippe
journalier, domicilié en cette paroisse, fils
majeur de Jean Satulippe et de Jeanne M. Marchand
de Sainte Praxède de Brompton d'une
part, et Marie Louise Sarallée domiciliée
en cette paroisse, fille mineure de Jean
Sarallée et de Jeanne Prévost (aussi de
cette paroisse d'autre part, n'estant de courtes
aucun empêchement, et avec l'autorisation
des parents de la partie mineure, nous
pêtre soussigné avons reçu leur mutuel
consentement de mariage et leur avons donné

la bénédiction nuptiale. Témoins: Henri Trappier,
 le moins de l'époux; Jean Samblat, le moins de l'épouse,
 qui n'ont pu signer. Les époux ont signé, lecture
 faite. F. Latulippe.

Marie Louise Duallé

J. E. P. Gayetto plene

No 7.

Gince P. A. Arthur

et

M. O. B. Gendron

ajoutez à la 3^e ligne:

+ et à celui de

St. Michel.

J. E. P.

t.

4 mots de la 3^e ligne

niels et à leur place

il faut lire de

Sainte Angèle de

Mormon.

J. E. P.

Le vingt-cinq avril mil neuf cent onze après la
 publication d'un ban de mariage fait au cours
 de la messe paroissiale et où la dispense de deux
 bans accordée le vingt deux du courant par
 monseigneur B. O. Chalifoux, vicaire général
 entre Pierre Adolphe Arthur Gince commis-
 marchand domicilié à St. Michel de Sherbrooke
 fils majeur de Pierre Gince, banquier et de
 Méderice Gingras + assise St. Michel d'une
 part et Marie Octavie Delima Gendron domi-
 cilie en cette paroisse, fille majeure de Jules
 Gendron et de Marie Louise Bancost, aussi
 de cette paroisse d'autre part, ne s'étant décou-
 vert aucun empêchement, nous prêtre
 vicair sans signi avons reçu leur mutuel
 consentement de mariage et leur avons donné
 la bénédiction nuptiale en présence de: Pierre
 Gince, père et le moins de l'époux; de Jules Gendron,
 père et le moins de l'épouse, lesquels ainsi que les
 époux ont signé. Lecture faite.

Pierre Gince

Jules Gendron

P. A. Gince

Delima Gendron

J. E. P. Gayetto plene

B 35

Allaire M. S.

Le vingt-cinq avril mil neuf cent onze, nous prêtre
 sous signi vicair avons baptisé Marie Simone,
 Claire, née la veille du légitime mariage de
 Zacharie Allaire et de Céline Garon de cette paroisse.
 Parain: Namase Allaire; marraine: Claire Rossignol
 son épouse, oncle et tante de l'enfant qui n'ont
 pu signer. Le père a signé. Lecture faite.